



RECTIFICATIF

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2017.

CONTEXTE

Ces derniers mois, la croissance de la zone euro s'est consolidée et dépasse son niveau moyen observé entre 1995 et 2008 (2,2 % en 2017 contre 1,8 % en 2016).

En 2017, portée par la hausse du prix du pétrole, l'inflation a poursuivi sa remontée pour atteindre 1,5 %. Elle devrait se maintenir à ce niveau en 2018. Les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) demeureront à leur niveau actuel et vraisemblablement jusqu'en 2019.

En France également, l'inflation poursuit sa remontée, soit 1% sur 2017 pour atteindre probablement 1,2 % en 2018.

La croissance en France affiche une nette amélioration en atteignant 1,9 % pour 2017, 1,8 % prévu en 2018.

Cette croissance 2017 a été boostée par une bonne récolte céréalière, une reprise du tourisme, du secteur du bâtiment et celle de la consommation privée des ménages.

Au niveau des échanges extérieurs, le déficit commercial freine toujours notre économie et pèse sur la croissance.

La baisse du chômage reste le véritable enjeu car elle conditionne la consommation des ménages.

Le taux de chômage après un pic à 10,6 % en 2015, a baissé pour atteindre 9,2 % en novembre 2017.

Malgré une légère hausse des taux d'intérêt fin 2017, les conditions de crédit restent bonnes et la demande de crédit des ménages a connu une forte augmentation au 1^{er} trimestre 2017, de même les demandes de crédit des entreprises se sont fortement accélérées en 2017.

L'objectif du nouveau gouvernement est de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points du PIB et d'abaisser le déficit public de 2 points et la dette de 5 points.

L'autre de remplacer les mesures de réduction de la DGF par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

Pour les collectivités locales, cela se traduira par :

- un plafonnement des concours financiers de l'Etat pour l'ensemble du quinquennat
- la contribution des collectivités locales au désendettement public est fixée à 13 milliards d'euros. Le besoin de financement (différence entre emprunt et remboursement de la dette) des collectivités devra diminuer de 2,6 milliards d'euros par an sur la période 2018-2022 pour atteindre ces 13 milliards.

Cette contribution sera supportée par les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution sera limitée à 1,2 % annuelle inflation comprise.

Il apparait clairement que l'Etat demande aux collectivités de porter largement le désendettement public du quinquennat.

Malgré ces mesures contraignantes, l'Etat ne souhaite pas pénaliser l'investissement.

Dans un contexte financier encore incertain et malgré les baisses des dotations de l'Etat, nous conservons une épargne brute (autofinancement) relativement stable sur les 8 dernières années.

La faiblesse de notre DGF et notre volonté réaffirmée de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale supposent une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement dont l'augmentation sera contenue en 2018 malgré une moyenne de dépenses par habitant très en deçà de celle des communes de même importance.

L'encours de la dette sera stable en 2018, voire en légère baisse et reste inférieur à l'encours total de dettes trouvé en 2001.

La gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et les subventions déjà obtenues nous permettent de programmer des investissements importants conformes à nos engagements et aux besoins de nos concitoyens :

- agrandissement du gymnase omnisports
- participation à la création d'un HRP
- aménagement de notre cadre de vie (travaux de voirie et de réseaux)
- gros travaux d'entretien dans les équipements publics (écoles, Asphodèle, gymnase du tennis etc...)
- économies d'énergie (éclairage public)
- sécurité des biens et des personnes (vidéo-protection, sécurité routière)

Au total, nous vous proposons un budget dynamique et adapté aux besoins de notre commune et de ses habitants avec un niveau d'investissement qui reste élevé et assure l'avenir de notre collectivité.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 4 951 786 € (contre 4 884 881 € en 2017).

1 - Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Leur montant est estimé à 279 200 € (280 539 € en 2017). Ce chapitre comprend essentiellement les redevances à caractère social en lien avec le multi accueil, les accueils de loisirs périscolaires, la restauration scolaire, les séjours sportifs estimées à 256 000 €, les redevances d'occupation du domaine public (marché dominical, France Télécom, SDEI, antennes château d'eau) pour 8 700 €, les produits de la vente des concessions 2 500 €, les autres produits d'activités diverses (remboursement des décharges syndicales) 8 000 €.

2 – Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâties et non bâties seront maintenus au même niveau que les années précédentes.

- Taxe d'habitation	12.01 %
- Taxe foncière sur le bâti	12.77 %
- Taxe foncière sur le non bâti	46.21 %

Le produit fiscal attendu est estimé pour 2018 à 2 483 329 € tenant compte d'une augmentation de 1.20 % des valeurs locatives. Il ne s'agit que d'une estimation, les bases fiscales n'ayant pas encore été notifiées.

L'attribution de compensation reversée par Châteauroux – Métropole :

Maintenue au niveau de 2017, elle est estimée à 966 344 €, déduction faite de la participation de la commune au PLUi, 6 000 €. Pour l'Aire de Notz la participation de la commune n'est connue qu'après évaluation des charges par Châteauroux Métropole.

Le F.N.G.I.R. (Fonds National de Garantie individuelle des ressources)

Reste à 32 353 €.

La taxe sur la consommation finale d'électricité :

Elle est estimée à 130 000 € (120 000 € en 2017) compte tenu de la recette perçue en 2017.

La taxe sur la publicité extérieure :

En place depuis 2015 la T.L.P.E. est venu abonder nos recettes. Malgré quelques démontages de certaines enseignes et compte tenu de la recette perçue en 2017 (79 743 €) nous tablons sur une recette de 75 000 €.

La taxe additionnelle aux droits de mutation :

Il s'agit d'une taxe sur la cession de maisons ou d'appartements sur le territoire de la commune. Elle ne concerne ni les constructions neuves, ni les cessions de fonds de commerce. Compte tenu de la stabilité des transactions, elle est estimée à l'identique de 2017, soit 120 000 €.

3 – Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

La Dotation forfaitaire – La Dotation de Solidarité Rurale

Elles sont reconduites à l'identique, à savoir :

- Dotation forfaitaire : 263 050 € (263 050 € en 2017)
- Dotation de Solidarité Rurale : 65 900 € (65 906 € en 2017)

Les compensations au titre des exonérations des taxes versées par l'Etat sont estimées à :

- ⇒ Exonération de taxes d'habitation 60 000 € (60 000 € en 2017)
- ⇒ Exonération des taxes foncières 15 000 € (18 921 € en 2017)
- ⇒ Compensation spécifique taxe professionnelle 1 500 € (1 855 € en 2017)

L'article 7478 – Autres organismes est estimé à 245 500 €. Il est principalement constitué des subventions CAF pour le multi-accueil (136 000 €), pour les TAP, accueil de loisirs périscolaires et séjour sportif (107 500 €).

4 – Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Leur montant est estimé à 63 483 € (61 488 € en 2017). Il s'agit des revenus des immeubles (36 323 €), des redevances des concessions GDF (5 700 €), des produits divers de gestion courante (entrées des spectacles, subventions papiers d'actu, remboursements divers) (21 460 €).

5 – Chapitre 76 – Produits financiers

6 755 € au titre de la sortie des emprunts à risque versés chaque année jusqu'en 2028.

6 – Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ils sont estimés à 6 227 € en 2018. Ce chapitre comprend principalement les remboursements des sinistres par l'assureur de la commune soit une estimation de 3 500 € et à titre exceptionnel le produit provenant de la liquidation de la SEM 36, soit 2 727 €.

B - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 442 827.44 € (4 344 362.02 € en 2017).

1 – Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre comprend l'essentiel des dépenses de fonctionnement courantes des services, pour un montant total de 1 095 546.18 € (1 084 543 € en 2017).

Elles comprennent également les coûts liés à l'énergie, aux fournitures diverses, prestations de service, maintenance, aux frais d'affranchissements et de télécommunications, aux locations immobilières et mobilières, aux assurances, aux fêtes et cérémonies...

A noter une baisse du poste « Energie – électricité » (article 60 612) due à la mise en place du contrat passé avec Cofely. Le contrat de maintenance (article 611) est estimé à 66 000 €. Il englobe les consommations et abonnements gaz et l'achat du bois pour la chaudière centrale. L'entretien des

installations est estimé à 21 300 € (article 6156). Une régularisation interviendra dans le courant de l'année 2018 par rapport aux frais réels.

2 – Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Les dépenses du chapitre 012 s'élèvent à 2 446 943 € à comparer aux 2 378 680.02 € inscrits au BP 2017.

La masse salariale varierait donc de + 2.86 % de Budget prévisionnel à Budget prévisionnel, tenant compte :

- des mouvements de personnel (3 départs et 3 embauches)
- la mise en retraite pour invalidité d'une personne et un recrutement pour son remplacement
- de la titularisation de 2 emplois d'avenir
- de 10 avancements de grade au 1^{er} janvier 2018
- de 21 avancements d'échelon
- de l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2018
- de la participation de la commune pour l'ensemble des personnels au contrat maintien de salaire (Prévoyance)

Toutefois, cette augmentation reste limitée en raison du gel du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.) en 2018.

3 – Chapitre 014 - Atténuations de produits

Le reversement conventionnel de fiscalité à la Ville de Châteauroux est estimé à 178 000 € compte tenu du versement effectué en 2017 (177 133 €).

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est estimé à 120 000 € (90 000 € en 2017). Bien que l'enveloppe nationale soit gelée, nous prévoyons une augmentation.

4 – Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Les dépenses du chapitre 65 s'élèvent à 362 821 € contre 366 096 € en 2017.

121 300 € correspondant aux indemnités du Maire et des Adjointes, aux frais de mission, aux cotisations de retraite, aux cotisations à la sécurité sociale, à la formation.

Une provision de 500 € est prévue en vue de l'annulation de créances correspondant à des impayés de restauration scolaire, accueil périscolaire... Souvent dans le cadre de procédure de surendettement.

Les autres contributions, assurance pour les transports scolaires (35 €), SDEI (200 €), participation à la SPA (2 561 €), la FOL Centre de Loisirs (50 000 €), La Pingaudière (7 225 €), les frais de scolarité (15 000 €), participation au fonctionnement de la maison de santé (15 000 €).

La subvention au C.C.A.S. est fixée à 18 000 € contre 20 000 € en 2017 compte tenu du résultat de l'exercice 2017. Le montant des subventions aux associations est porté à 133 000 € (128 000 € en 2017), tenant compte de l'augmentation de la subvention allouée à l'USP section Basket.

5 – Chapitre 66 – Charges financières

Les intérêts de la dette s'élèvent à 237 601.26 € en 2018 contre 238 581.57 € en 2017.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

B – Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 2 114 655.90 €.

Elles comprennent des subventions (Etat, Région, Département ...) pour 411 850 €. Le FCTVA est estimé à 330 000 € compte tenu des dépenses d'investissement effectuées en 2017. La taxe d'aménagement est estimée à 90 000 €.

En l'état l'équilibre du budget se fera par un recours à l'emprunt de 500 000 €, montant inférieur au niveau de remboursement du capital des emprunts en 2018, soit 520 975.13 €.

A ces recettes réelles d'investissement s'ajoute l'autofinancement : virement de la section de fonctionnement pour un montant de 646 525.98 € et amortissement pour 196 194.56 €.

Les restes à réaliser 2017 s'élèvent à 764 997.64 €.

A – Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Primitif 2018 s'élèvent à 2 177 356.54 €.

Les principales dépenses d'équipement proposées dans ce budget sont les suivantes :

16 – Emprunts et dettes

Le capital de la dette à rembourser en 2018 est estimé à 521 000 € contre 483 101.89 € en 2017.

20 – Immobilisations incorporelles

2 500 € pour les insertions d'annonces et 3 915 € pour l'acquisition ou la mise à jour de logiciels.

204 – Subventions d'équipement versées (hors opérations)

Participation de la commune à l'aménagement de la zone de l'Aumée (24 000 €). Participation à l'aide à l'accession à la propriété (2000 €).

21 – Immobilisations corporelles (hors opération)

Réserves foncières (25 000 €), reprise de lotissement (6 000 €), acquisition de matériel et outillage de voirie (51 570 €), acquisition de 2 véhicules pour 39 112 €, matériel de bureau et informatique (5 000 €), mobilier (7 445 €) et matériel divers pour les services (8 050 €).

Dépenses d'équipement

- Op 29 - Réhabilitation du stade de football : 0 € (solde de l'opération en restes à réaliser)
- Op 32 – Ecoles (travaux, acquisition de matériel et de mobilier) 34 389.96 €
- Op 33 – Voirie et éclairage public 466 467 €
- Op 34 – Le Manège 216 €
- Op 35 – Cimetière 42 000 €
- Op 36 – Bâtiments 120 693 € €
- Op 37 – Pistes cyclables 36 000 €

- Op 38 – Aménagement zone de l’ancienne forge – HRPA 240 000 €
- Op 39 – Agrandissement du gymnase 540 000 €

Charges financières

Le montant des charges financières pour 2018 se chiffre à 520 975.13 € au titre du remboursement du capital des emprunts.

Les restes à réaliser 2017 s’élèvent à 452 857.75 €.

III – AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL

Compte tenu du résultat anticipé l’autofinancement prévisionnel ou épargne brute serait de 841 426.54 €. La charge financière étant de 237 517.26 € pour 2018, l’épargne nette serait de 603 909.28 €.

IV – DETTE

Au 31 décembre 2017, l’encours de la dette est de 7 091 534.25 € soit légèrement inférieur à celui constaté au 31 décembre 2016, 7 094 636.12 €.

L’annuité de la dette était de 118 € en 2017, elle sera de 124 € en 2018, tenant compte du remboursement de l’emprunt 2017 en année pleine.

Pour 2018, la population à prendre en compte sera de 6 103 habitants contre 6 091 en 2017.

**Tableau de l’évolution de l’endettement annuel par habitant
(Annuité/nombre d’habitants recensement...)**

Années	Nombre d’habitants	Annuité/habitant En €
2010	5883	126
2011	5967	127
2012	5997	133
2013	6017	129
2014	6022	113
2015	6022	110
2016	6014	115
2017	6091	118
2018	6103	124

L’annuité moyenne de la strate (commune de 5 000 à 10 000 habitants) est de **123 €** en 2016 (source : comptes des communes – Finances. Gouv)

V – CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement actuelle se situe donc entre 9,27 et 9,53 années pour un plafond de 11 à 13 ans prévu au projet de loi de finances 2018 pour les communes de notre strate.

VI – PRINCIPAUX RATIOS

Ratios	Valeurs	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	727.97	1 033.00
Produit des impositions directes / population	406.90	471.00
Recettes réelles de fonctionnement / population	811.37	1 164.00
Dépenses d'équipement brut / population	345.61	265.00
Encours de dette / population	1 161.98	842.00
DGF / population	53.90	157.00